



ARKHEDIA

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° :17-13940
 Valable jusqu'au :15/05/2027
 Type de bâtiment :Habitation (en maison individuelle)
 Année de construction : ..1948 - 1974
 Surface habitable :130 m²
 Adresse :Lieu-dit : Les Besses
 24580 FLEURAC

Date (visite) : 16/05/2017
 Diagnostiqueur : . CHATAIN Hervé
 Certification : BUREAU VERITAS CERTIFICATION France
 n°2903966 obtenue le 05/12/2016
 Signature :

ARKHEDIA SAS
 65, allée de la... BAL D°1
 ...
 ... 521 512 920

Propriétaire :
 Nom :Mme GUILHEN Claudine
 Adresse :Lieu-dit : Les Besses
 24580 FLEURAC

Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :
 Nom :
 Adresse :

Consommations annuelles par énergie

Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées à l'immeuble / au logement, prix moyens des énergies indexés au 15 Août 2015

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	détail par énergie et par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Fioul : 22 236 kWh _{EF}	22 236 kWh _{EP}	1 601 €
Eau chaude sanitaire	Electricité : 2 113 kWh _{EF}	5 451 kWh _{EP}	232 €
Refroidissement	-	-	-
CONSUMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS	Electricité : 2 113 kWh _{EF} Fioul : 22 236 kWh _{EF}	27 687 kWh _{EP}	1 925 € (dont abonnement: 93 €)

Consommations énergétiques

(En énergie primaire)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Émissions de gaz à effet de serre

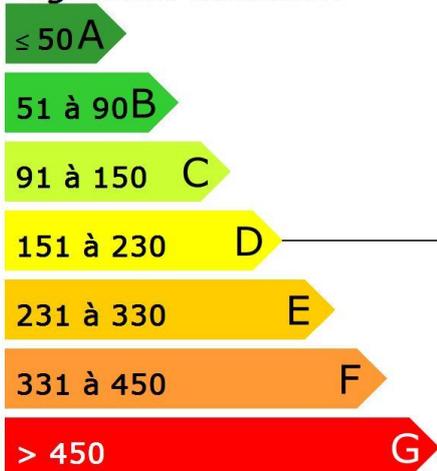
(GES)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 212 kWh_{EP}/m².an
 sur la base d'estimations à l'immeuble / au logement

Estimation des émissions : 51 kg_{éqCO2}/m².an

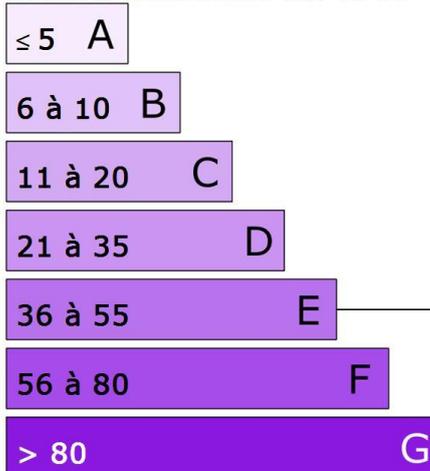
Logement économe



Logement

212
kWh_{EP} /m².

Faible émission de GES



Logement

51
kg_{éqCO2}/m².a

Logement énergivore

Forte émission de GES

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : Pierre de taille d'épaisseur 60 cm non isolé donnant sur l'extérieur Briques creuses d'épaisseur 23 cm donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure	Système de chauffage : Chaudière individuelle fioul installée après 1991	Système de production d'ECS : Chauffe-eau électrique installé il y a plus de 15 ans (système individuel)
Toiture : Plafond sous solives bois donnant sur l'extérieur avec isolation extérieure Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur avec isolation extérieure en combles aménagés	Emetteurs: Radiateurs munis de robinets thermostatiques	
Menuiseries : Porte(s) bois avec double vitrage Porte(s) bois opaque pleine Portes-fenêtres battantes bois, simple vitrage avec volets battants bois Fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'air 12 mm et volets battants bois Portes-fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'air 12 mm et volets battants bois Fenêtres battantes bois, simple vitrage avec volets battants bois Fenêtres battantes bois, simple vitrage avec volets battants bois Fenêtres battantes bois, simple vitrage avec volets battants bois Fenêtres battantes bois, simple vitrage Fenêtres battantes bois, simple vitrage Fenêtres battantes bois, simple vitrage	Système de refroidissement : Néant	Système de ventilation : Naturelle par entrées d'air hautes et basses
Plancher bas : Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Néant	
Énergies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWh _{EP} /m ² .an	
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant		

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Éclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres. Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventionnelle	Effort d'investissement*	Économies	Rapidité du retour sur investissement*	Crédit d'impôt
Isolation des murs par l'extérieur Recommandation : Si un ravalement de façade est prévu, effectuez une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux de baie quand cela est possible. Détail : Ce type d'isolation est avantageux car protège le mur des variations climatiques et supprime les ponts thermiques. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut atteindre une résistance thermique supérieure à 3,7 m².K/W.	179	€€€	****	◆◆	30%
Remplacement de l'ECS existant par un ECS thermodynamique Recommandation : Lors du remplacement envisager un équipement performant type ECS thermodynamique. Détail : Remplacer par un ballon type NFB (qui garantit un bon niveau d'isolation du ballon) ou chauffe-eau thermodynamique. Un ballon vertical est plus performant qu'un ballon horizontal. Il est recommandé de régler la température à 55°C et de le faire fonctionner de préférence pendant les heures creuses. Pendant les périodes d'inoccupation importante, vous pouvez arrêter le système de chaude sanitaire et faire une remise en température si possible à plus de 60°C avant usage.	187	€€€	**	◆	-
Remplacement vitrages par double-vitrage VIR Recommandation : Il faut remplacer les vitrages existants par des doubles-vitrages peu émissif pour avoir une meilleure performance thermique. Détail : Lors du changement, prévoir des entrées d'air de manière à garantir un renouvellement d'air minimal. Pour bénéficier du crédit d'impôts, une performance thermique minimum est exigée. L'amélioration de la performance thermique des baies vitrées permet surtout de réduire l'effet "paroi froide" en hiver et donc d'abaisser les températures de consigne.	212	€€€	*	◆	30%
Remplacement vitrages par double-vitrage VIR Recommandation : Il faut remplacer les vitrages existants par des doubles-vitrages peu émissif pour avoir une meilleure performance thermique. Détail : Lors du changement, prévoir des entrées d'air de manière à garantir un renouvellement d'air minimal. Pour bénéficier du crédit d'impôts, une performance thermique minimum est exigée. L'amélioration de la performance thermique des baies vitrées permet surtout de réduire l'effet "paroi froide" en hiver et donc d'abaisser les températures de consigne.	212	€€	*	◆	30%
Remplacement vitrages par double-vitrage VIR Recommandation : Il faut remplacer les vitrages existants par des doubles-vitrages peu émissif pour avoir une meilleure performance thermique. Détail : Lors du changement, prévoir des entrées d'air de manière à garantir un renouvellement d'air minimal. Pour bénéficier du crédit d'impôts, une performance thermique minimum est exigée. L'amélioration de la performance thermique des baies vitrées permet surtout de réduire l'effet "paroi froide" en hiver et donc d'abaisser les températures de consigne.	212	€€	*	◆	30%
Remplacement vitrages par double-vitrage VIR Recommandation : Il faut remplacer les vitrages existants par des doubles-vitrages peu émissif pour avoir une meilleure performance thermique. Détail : Lors du changement, prévoir des entrées d'air de manière à garantir un renouvellement d'air minimal. Pour bénéficier du crédit d'impôts, une performance thermique minimum est exigée. L'amélioration de la performance thermique des baies vitrées permet surtout de réduire l'effet "paroi froide" en hiver et donc d'abaisser les températures de consigne.	212	€	*	◆	30%
Remplacement vitrages par double-vitrage VIR Recommandation : Il faut remplacer les vitrages existants par des doubles-vitrages peu émissif pour avoir une meilleure performance thermique. Détail : Lors du changement, prévoir des entrées d'air de manière à garantir un renouvellement d'air minimal. Pour bénéficier du crédit d'impôts, une performance thermique minimum est exigée. L'amélioration de la performance thermique des baies vitrées permet surtout de réduire l'effet "paroi froide" en hiver et donc d'abaisser les températures de consigne.	212	€	*	◆	30%

Recommandation : Il faut remplacer les vitrages existants par des doubles-vitrages peu émissif pour avoir une meilleure performance thermique.

Détail : Lors du changement, prévoir des entrées d'air de manière à garantir un renouvellement d'air minimal. Pour bénéficier du crédit d'impôts, une performance thermique minimum est exigée. L'amélioration de la performance thermique des baies vitrées permet surtout de réduire l'effet "paroi froide" en hiver et donc d'abaisser les températures de consigne.

Remplacement vitrages par double-vitrage VIR **212** € * ◆ **30%**

Recommandation : Il faut remplacer les vitrages existants par des doubles-vitrages peu émissif pour avoir une meilleure performance thermique.

Détail : Lors du changement, prévoir des entrées d'air de manière à garantir un renouvellement d'air minimal. Pour bénéficier du crédit d'impôts, une performance thermique minimum est exigée. L'amélioration de la performance thermique des baies vitrées permet surtout de réduire l'effet "paroi froide" en hiver et donc d'abaisser les températures de consigne.

Installation d'une VMC hygroréglable **192** €€ ** ◆◆◆◆ -

Recommandation : Mettre en place une ventilation mécanique contrôlée hygroréglable.
Détail : La VMC permet de renouveler l'air intérieur en fonction de l'humidité présente dans les pièces. La ventilation en sera donc optimum, ce qui limite les déperditions de chaleur en hiver

* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
* : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	◆◆◆◆ : moins de 5 ans
** : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	◆◆◆ : de 5 à 10 ans
*** : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	◆◆ : de 10 à 15 ans
**** : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	◆ : plus de 15 ans

Commentaires

Néant

Références réglementaires et logiciel utilisés : Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêté du 17 octobre 2012, arrêté du 1er décembre 2015, 22 mars 2017 décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 et décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !

www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France - Le Guillaumet 92046 PARIS LA DEFENSE CEDEX (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)**

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à

Monsieur Hervé CHATAIN

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
DPE sans mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	05/12/2016	04/12/2021

Date : 07/12/2016

Numéro de certificat : 2903966

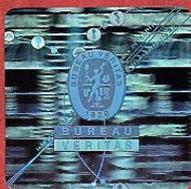
~~Jacques MATILLON - Directeur Général~~

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diaq

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense



Diagnostic de performance énergétique

Fiche Technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie	Données d'entrée	Valeurs renseignées	
Généralité	Département	24 Dordogne	
	Altitude	184 m	
	Type de bâtiment	Maison Individuelle	
	Année de construction	1948 - 1974	
	Surface habitable du lot	130 m ²	
	Nombre de niveau	1,5	
	Hauteur moyenne sous plafond	2,6 m	
	Nombre de logement du bâtiment	1	
Caractéristiques des murs		Pierre de taille d'épaisseur 60 cm non isolé donnant sur l'extérieur Surface : 50 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 1,8 W/m ² C, b : 1	
		Briques creuses d'épaisseur 23 cm donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure Surface : 77 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,98 W/m ² C, b : 1	
	Caractéristiques des planchers	Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein Surface : 90 m ² , Donnant sur : un terre-plein, U : 0,37 W/m ² C, b : 1	
	Caractéristiques des plafonds	Plafond sous solives bois donnant sur l'extérieur avec isolation extérieure (18 cm) Surface : 40 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,2 W/m ² C, b : 1 Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur avec isolation extérieure en combles aménagés Surface : 47 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,61 W/m ² C, b : 1	
Enveloppe	Caractéristiques des baies	Portes-fenêtres battantes bois, orientée Sud, simple vitrage avec volets battants bois Surface : 4.30 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 3,7 W/m ² C, Uw : 4,8 W/m ² C, b : 1	
		Portes-fenêtres battantes bois, orientée Sud, simple vitrage avec volets battants bois Surface : 2.59 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 3,7 W/m ² C, Uw : 4,8 W/m ² C, b : 1	
		Fenêtres battantes bois, orientée Est, double vitrage avec lame d'air 12 mm et volets battants bois Surface : 1.33 m ² , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,4 W/m ² C, Uw : 2,9 W/m ² C, b : 1	
		Portes-fenêtres battantes bois, orientée Est, double vitrage avec lame d'air 12 mm et volets battants bois Surface : 1.94 m ² , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,4 W/m ² C, Uw : 2,9 W/m ² C, b : 1	
		Fenêtres battantes bois, orientée Est, simple vitrage avec volets battants bois Surface : 1.25 m ² , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 3,5 W/m ² C, Uw : 4,7 W/m ² C, b : 1	
		Fenêtres battantes bois, orientée Ouest, simple vitrage avec volets battants bois Surface : 1.76 m ² , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 3,5 W/m ² C, Uw : 4,7 W/m ² C, b : 1	
		Fenêtres battantes bois, orientée Ouest, simple vitrage avec volets battants bois Surface : 1.21 m ² , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 3,5 W/m ² C, Uw : 4,7 W/m ² C, b : 1	
		Fenêtres battantes bois, orientée Sud, simple vitrage Surface : 0.73 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 4,7 W/m ² C, Uw : 4,7 W/m ² C, b : 1	
		Fenêtres battantes bois, orientée Sud, simple vitrage Surface : 0.73 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 4,7 W/m ² C, Uw : 4,7 W/m ² C, b : 1	
		Fenêtres battantes bois, orientée Est, simple vitrage Surface : 0.73 m ² , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 4,7 W/m ² C, Uw : 4,7 W/m ² C, b : 1	
		Caractéristiques des portes	Porte(s) bois avec double vitrage Surface : 1.77 m ² , U : 3,3 W/m ² C, b : 1 Porte(s) bois opaque pleine Surface : 2 m ² , U : 3,5 W/m ² C, b : 1
		Caractéristiques des ponts thermiques	Définition des ponts thermiques Liaison Mur / Porte : Psi : 0,38, Linéaire : 5 m, Liaison Mur / Portes-fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 8,3 m, Liaison Mur / Portes-fenêtres Sud : Psi : 0,38, Linéaire : 6,7 m, Liaison Mur / Fenêtres Est : Psi : 0,38, Linéaire : 4,84 m,

Liaison Mur / Portes-fenêtres Est : Psi : 0,38, Linéaire : 6,34 m,
 Liaison Mur / Fenêtres Est : Psi : 0,38, Linéaire : 4,58 m,
 Liaison Mur / Fenêtres Ouest : Psi : 0, Linéaire : 5,34 m,
 Liaison Mur / Fenêtres Ouest : Psi : 0, Linéaire : 4,68 m,
 Liaison Mur / Porte : Psi : 0,38, Linéaire : 4 m,
 Liaison Mur / Fenêtres Sud : Psi : 0,38, Linéaire : 3,48 m,
 Liaison Mur / Fenêtres Sud : Psi : 0,38, Linéaire : 3,48 m,
 Liaison Mur / Fenêtres Est : Psi : 0,38, Linéaire : 3,48 m,
 Liaison Mur / Plancher_int : Psi : 0,86, Linéaire : 29 m,
 Liaison Mur / Plancher : Psi : 0,39, Linéaire : 29 m,
 Liaison Mur / Plancher_int : Psi : 0,92, Linéaire : 10 m,
 Liaison Mur / Plancher : Psi : 0,31, Linéaire : 18 m

Système	Caractéristiques de la ventilation	Naturelle par entrées d'air hautes et basses, cheminée avec trappe de fermeture Qvareq : 2,1, Smea : 4, Q4pa/m ² : 702, Q4pa : 702, Hvent : 94,8, Hperm : 13,5
	Caractéristiques du chauffage	Chaudière individuelle fioul installée après 1991 Emetteurs: Radiateurs munis de robinets thermostatiques Re : 0,95, Rr : 0,95, Rd : 0,91, Pn : 18, Fch : 0
	Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	Chauffe-eau électrique installé il y a plus de 15 ans (système individuel) Becs : 1902, Rd : 0,9, Rg : 1, Pn : 0, lecs : 1,11, Fecs : 0
	Caractéristiques de la climatisation	Néant

Explications personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
				Appartement avec systèmes individuels de chauffage et de production d'ECS ou collectifs et équipés comptages individuels			
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948			
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :
www.developpement-durable.gouv.fr rubrique performance énergétique
www.ademe.fr